

M. WOODSWORTH: Je ne suis pas satisfait de ce projet de loi. Je le répète, j'aurais voulu voir disparaître cet article parce qu'il me semble que le Gouvernement, en introduisant cet article, crée une fausse impression. C'est pourquoi je parle en ce moment. Mais je dis en même temps que les libéraux ne se montrent guère utiles en se contentant, comme ils l'ont fait auparavant, de s'arrêter sur des questions purement techniques et constitutionnelles au lieu d'offrir quelque solution. Je veux poursuivre la lecture de ce rapport...

L'hon. M. VENIOT: Quelle en est la date?

M. WOODSWORTH: C'est le rapport de 1929.

L'hon. M. VENIOT: Vous devriez rectifier; vous avez dit que les libéraux sont restés au pouvoir plusieurs années après la présentation de ce rapport.

L'hon. H. A. STEWART: Il y eut un rapport l'année précédant celle-là.

M. WOODSWORTH: Ce rapport est daté du premier mai 1929.

L'hon. M. VENIOT: Cela n'est pas "plusieurs années".

Le très hon. M. BENNETT: Il y en eut un avant cela.

M. WOODSWORTH: Je le pense; ce rapport confirmait l'attitude prise par le comité l'année précédente. Je poursuis la lecture du rapport:

3. Votre comité constate que les provinces, après avoir été consultées par le ministère du Travail au sujet de leur attitude à l'égard de l'établissement d'un plan général, ne semblent pas être prêtes à agir immédiatement.

Voilà la difficulté d'ordre pratique. Les provinces ne sont pas prêtes à agir immédiatement.

Une VOIX: Il y en a qui le sont.

M. WOODSWORTH: Elles le sont un peu plus qu'elles l'étaient en 1929.

Une VOIX: La Colombie-Anglaise.

M. WOODSWORTH: La Colombie-Anglaise est une exception.

M. le PRESIDENT (M. Morand): Les députés doivent s'adresser au président.

L'hon. M. VENIOT: N'étiez-vous pas membre de ce comité?

M. WOODSWORTH: Certainement.

L'hon. M. VENIOT: Ce rapport était unanime.

M. WOODSWORTH: Oui, c'était un rapport unanime.

M. DUPUIS: Parfait.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Puisqu'il en est ainsi, pourquoi condamner le rapport?

M. WOODSWORTH: Je ne le condamne pas.

L'hon. M. LAPOINTE: Il condamne le parti libéral.

M. WOODSWORTH: Ce que je veux faire ressortir, si l'on veut bien avoir la patience de m'écouter, c'est qu'il a été clairement proposé en 1929 de faire ce que propose l'article actuellement en discussion. Le rapport dit plus loin:

Dans les circonstances, votre Comité propose les recommandations suivantes:

(a) Qu'à l'égard de l'assurance contre la maladie, le ministère des Pensions et de la Santé nationale soit prié d'entreprendre une étude étendue du domaine de la santé publique, ayant spécialement en vue un programme national d'hygiène. Et ceci, on croit qu'il serait possible d'obtenir la coopération des services d'hygiène provinciaux et municipaux, ainsi que celle du corps médical organisé.

Puisque les libéraux m'ont interrompu, je leur demanderai ceci: Leur parti a été presque deux ans au pouvoir après ce rapport...

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Un an.

M. WOODSWORTH: A-t-il fait en sorte de donner suite à ce rapport?

L'hon. M. VENIOT: Un an seulement.

M. WOODSWORTH: La proposition fut faite d'abord en 1928, puis le principe en fut réaffirmé dans le rapport de l'année suivante.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Vous citez le rapport de 1929.

M. WOODSWORTH: A-t-il fait quelque chose?

Quelques DEPUTES: Non.

L'hon. M. LAPOINTE: Si, il a communiqué avec les provinces.

M. WOODSWORTH: L'ex-ministre de la Justice me permettra de lui dire qu'on avait communiqué avec les provinces l'année précédente et que ce rapport-ci a été fait à la suite de leur réponse.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais nous ne pouvons pas changer la constitution aussi facilement que mon honorable ami ou le premier ministre.

M. WOODSWORTH: Puis nous avons la proposition suivante:

(b) Qu'au prochain recensement, des mesures soient prises pour obtenir les renseignements les